

# INFO- Placements

Édition de l'hiver 2025



78263 (01/2025)



## Une nouvelle année pour de nouvelles résolutions

Le début de la nouvelle année est le moment idéal pour faire le point sur le passé et se fixer des objectifs pour le futur. Sur les marchés financiers, beaucoup de choses ont changé au cours de la dernière année.

- Les banques centrales ont commencé à réduire les taux d'intérêt.
- L'inflation retourne à la normale.
- De nouveaux régimes politiques ont vu le jour.
- Les marchés boursiers ont également enregistré des rendements très élevés.

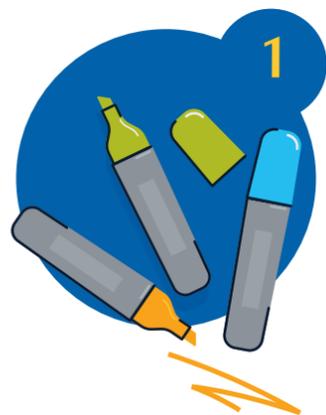
Il y a de fortes chances que nous évitions une récession et que l'économie réussisse plutôt un « atterrissage en douceur ».

Vous vous demandez peut-être comment planifier l'année à venir pour vous assurer d'être en mesure d'atteindre vos objectifs de placement. Dans le bulletin **Info-Placements** de ce trimestre, nous examinerons cinq résolutions financières que vous pouvez prendre pour vous aider à garder le cap.



# 5

## résolutions pour investir avec succès



### Diversifier votre portefeuille de placements

Pour investir avec succès, il faut d'abord choisir une bonne combinaison de placements : épargne et équivalents de liquidités (fonds du marché monétaire et CPG à court terme), titres à revenu fixe (obligations et CPG à long terme) et actions (titres de participation). Votre conseiller peut vous aider à répartir vos fonds entre différents placements selon votre horizon temporel, votre tolérance à la volatilité et vos objectifs de placement.

### Demeurer constant même si les marchés ne le sont pas

Lorsque les marchés fluctuent, la valeur de vos placements peut changer rapidement. C'est là que la constance rapporte. Gardez votre calme, évitez les modifications soudaines et continuez d'investir régulièrement. Avec le temps, les marchés récompensent toujours ceux qui gardent le cap. Par exemple, si les marchés reculent, mais que vous investissez toujours la même somme, en réalité, vous pourrez acheter plus de parts de fonds communs de placement pour le même montant. Ces parts supplémentaires contribueront à augmenter votre rendement global quand les marchés se redresseront. C'est une bonne chose !



### Réévaluer votre budget

L'examen de votre budget peut vous aider à faire le suivi de votre mode de vie. Vous pourriez relever des dépenses à réduire ou des catégories dans lesquelles vous dépensez plus que vous ne le souhaiteriez. L'établissement d'un budget peut aussi vous aider à trouver de l'argent supplémentaire pour l'épargne ou à rembourser des dettes.



### Obtenir des conseils

Certaines personnes aiment effectuer elles-mêmes leurs placements et la planification de leurs finances. Elles trouvent même que ce sont des activités relaxantes ! Beaucoup d'entre nous sont toutefois trop occupés pour le faire ou préfèrent faire appel à un professionnel pour les aider dans cette tâche. Un conseiller financier peut vous apporter un éclairage utile sur votre situation financière au moment d'établir des objectifs et d'élaborer votre stratégie de placement. Il peut également vous aider à choisir parmi les nombreuses options de placement qui s'offrent à vous en tant qu'investisseur.

### Revoir votre plan si votre situation change

Les principaux événements de la vie, favorables ou non, peuvent avoir des incidences sur la planification de vos placements et vos besoins de liquidités. Par exemple, vous vous retrouvez avec une somme dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat à la suite d'un heureux hasard ou de la vente d'une propriété, ce qui vous permet d'examiner des possibilités de placement à long terme et d'économies d'impôt. Autre éventualité : vous ne disposez plus de la même somme que vous affectiez auparavant à l'épargne périodique après un changement d'emploi. Quand les choses rentrent dans l'ordre après quelque changement que ce soit, un appel ou un courriel à votre conseiller peut vous aider à garder le cap.

### Communiquez avec nous – Vous pouvez compter sur nous

Rien de plus simple ! Prenez rendez-vous avec nous par l'entremise de RBC Banque en direct ou de l'appli Mobile RBC.

Choisissez un conseiller, un moment et le mode de rencontre que vous préférez (en personne à votre succursale, par téléphone ou par vidéoconférence).

Communiquez avec nous dès aujourd'hui !

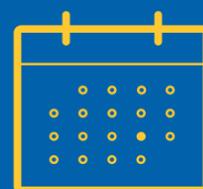
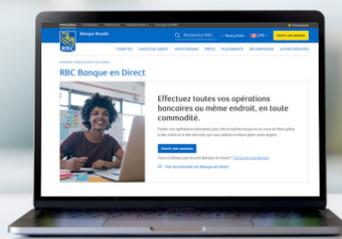


### Obtenez vos documents fiscaux en ligne

dans RBC Banque en direct.

- Ne perdez plus de temps à attendre le facteur.
- Accédez à vos reçus fiscaux des années précédentes en tout temps (pendant au plus sept ans).
- Imprimez une copie chaque fois que vous en avez besoin.

Pour accéder à vos documents, ouvrez une session dans **RBC Banque en direct**. Cliquez sur **Relevés/Documents** sur votre page d'accueil, puis choisissez **Documents fiscaux**.



### Dates importantes en 2025

**1<sup>er</sup> janvier 2025**  
Entrée en vigueur du plafond de cotisation de 7 000 \$ au CELI pour 2025

**3 mars 2025**  
Date limite de cotisation à un REER pour l'année d'imposition 2024

**30 avril 2025**  
Date limite pour la production de votre déclaration de revenus de particulier de 2024



## Économie

- L'économie s'est stabilisée ces derniers mois, les craintes d'inflation diminuant et les obstacles créés par la hausse des coûts d'emprunt se dissipant à la suite des baisses de taux d'intérêt. Le risque de récession s'est encore réduit et nous évaluons maintenant à 75 % la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine.
- Les risques qui pèsent sur nos perspectives de base comprennent l'incertitude liée à la nouvelle administration américaine, la politique sur les taux d'intérêt et l'instabilité géopolitique dont témoignent les événements en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les problèmes de logement en Chine.
- Dans l'ensemble, nos prévisions de PIB continuent de tabler sur une poursuite de la croissance économique, principalement à un rythme modéré au cours du premier semestre de 2025, avant une accélération plus tard dans l'année.

## Titres à revenu fixe

- Le taux des obligations américaines à 10 ans est descendu jusqu'à 3,60 % en septembre et a fortement rebondi pour atteindre environ 4,40 % après l'élection aux États-Unis en novembre.
- Nous pensons que le prix des obligations est approprié sur la plupart des grands marchés des obligations d'État, à l'exception du Japon, le potentiel de rendement allant d'une valeur inférieure à 5 % à une valeur voisine de 5 %, le potentiel de rendement le plus élevé étant celui des titres du Trésor américain.
- Nous prévoyons que le taux des obligations américaines à 10 ans se situera vers le milieu de cette fourchette, à savoir 4,00 %, au cours de l'année à venir. Ainsi, les investisseurs en obligations pourraient conserver leur coupon et même réaliser un léger gain en capital.

## Marchés boursiers

- Les actions mondiales ont affiché des gains considérables l'année dernière, les plus forts rendements ayant été générés par les actions de sociétés technologiques américaines à mégacapitalisation, mais les gains ont commencé à se généraliser durant l'été, car d'autres segments ont enregistré d'excellents rendements.
- Les marchés internationaux ont produit des rendements inférieurs, en particulier après la victoire électorale de Donald Trump. En effet, ses propositions politiques favorisent la croissance intérieure au détriment des économies internationales et des marchés émergents.
- Nos propres modèles montrent que les excès de valorisation sont concentrés dans les actions de sociétés américaines à mégacapitalisation et que, en dehors de ce groupe de sociétés, les prix des actions varient de justes à intéressants.
- Si une amélioration généralisée des bénéfices se déroulait comme le prévoient les analystes, les actions de sociétés américaines à petite et moyenne capitalisation et les actions à l'extérieur des États-Unis pourraient enfin offrir des rendements supérieurs.

Pour lire le dernier numéro de *Regard sur les placements mondiaux*, veuillez visiter le site [rbcgam.com/rpm](http://rbcgam.com/rpm).

## Communiquez avec nous

Prenez rendez-vous par téléphone ou en ligne par l'entremise de MonConseiller ou par RBC Banque en direct. Appelez-nous sans frais au 1 800 668-3663 ou visitez le site [rbcbanqueroyale.com/placements](http://rbcbanqueroyale.com/placements).

 [facebook.com/rbcroyalbank](https://facebook.com/rbcroyalbank)

 [x.com/RBC](https://x.com/RBC)

 [linkedin.com/company/rbc](https://linkedin.com/company/rbc)

Les fonds communs de placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI). Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi ainsi que des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le document Aperçu du fonds ou le prospectus du fonds avant d'investir. Les titres de fonds communs de placement ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La valeur des parts des fonds autres que les fonds du marché monétaire fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné. Les rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

MonConseiller est une plateforme en ligne de Banque Royale du Canada (RBC) où vous pouvez consulter vos renseignements financiers, y compris des représentations visuelles (tableaux et graphiques) de votre préparation à la retraite, de votre valeur nette, de vos liquidités et du suivi de vos objectifs financiers. Vous pouvez aussi voir à quel point une modification de votre démarche actuelle peut avoir une incidence sur votre épargne et vos objectifs. La plateforme MonConseiller vous permet également de fixer un rendez-vous avec un conseiller RBC et d'avoir un entretien par vidéoclavardage ou par téléphone pour ouvrir des comptes, y compris des comptes de placement, et obtenir des conseils sur l'atteinte de vos objectifs financiers. Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par FIRI. Les conseils en placement de FIRI peuvent être donnés sur la plateforme MonConseiller. FIRI, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), RBC Gestion d'actifs Indigo Inc., Banque Royale du Canada, Société Trust Royal du Canada, Compagnie Trust Royal, RBC Placements en Direct Inc. (RBC Placements en Direct) et RBC InvestiVite Inc. (RBC Investi-Clic) sont des entités juridiques distinctes et affiliées. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les renseignements prospectifs sur les placements et l'économie contenus dans le rapport ont été obtenus par RBC GMA auprès de diverses sources et ils traduisent notre opinion en date du 15 décembre 2024. Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, de sorte qu'il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Les opinions, les estimations et les prévisions que renferme le rapport représentent notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Ce bulletin n'est qu'une source d'information générale et ne vise pas à donner des conseils particuliers sur les placements, sur les impôts ou sur les questions d'ordre juridique ou financier. Nous n'avons ménagé aucun effort pour en assurer l'exactitude au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les taux d'intérêt, l'évolution du marché, les décisions en matière d'impôt et divers autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer rapidement. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal, votre comptable ou votre conseiller juridique avant de prendre toute décision fondée sur le contenu du présent bulletin.

FSC FPO